

MESURES POSSIBLES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR LES MUNICIPALITÉS

Les municipalités peuvent mettre en œuvre, sur une base volontaire, de nombreuses mesures afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Certaines mesures peuvent entraîner une réduction directe des émissions de GES alors que d'autres y contribuent de manière indirecte (voir encadré).

Elles peuvent s'appliquer de différentes manières selon l'environnement immédiat. En effet, certaines mesures peuvent convenir davantage à un milieu urbain, d'autres à un milieu rural ou encore à un endroit isolé.

Les mesures présentées dans le tableau se veulent non exhaustives et sont réparties selon les dimensions suivantes :

- **Institutionnelle** : gestion par la municipalité de ses activités ou de ses biens;
- **Collective** : politiques publiques municipales qui influencent ou encadrent les activités, comportements et choix de la population.

Pour chaque catégorie de mesures, des programmes d'aide financière applicables pour les municipalités et des documents d'intérêt sont indiqués.

Il est important de mentionner que les mesures visant la captation et la séquestration des GES ainsi que celles relatives à l'adaptation aux changements climatiques ne sont pas incluses.

Réduction directe ou indirecte?

Exemples :

Le remplacement d'une source d'énergie fossile par une énergie renouvelable entraîne une réduction directe.

En comparaison, l'amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment chauffé à l'électricité a un effet indirect en libérant des kilowattheures qui peuvent être affectés à d'autres usages, comme l'électrification des transports. Également, la réduction de la consommation d'eau potable et du rejet d'eaux usées diminue les besoins de traitement de ces eaux et les émissions de GES qui y sont associées.

SECTEUR	MESURES	PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE OU DOCUMENTS D'INTÉRÊT
INSTITUTIONNEL : GESTION PAR LA MUNICIPALITÉ DE SES ACTIVITÉS ET DE SES BIENS		
BÂTIMENTS MUNICIPAUX	<p>Objectif général : Réduire ou éliminer l'utilisation de combustibles fossiles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'audits énergétiques dans les bâtiments chauffés avec un combustible fossile; ▪ Conversion d'un système de chauffage utilisant un combustible fossile vers une source d'énergie renouvelable; ▪ Remplacement du système de chauffage ou d'un élément du système de chauffage permettant de réduire les émissions de GES; 	<p>Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – MAMH</p> <p>Conversion et efficacité énergétique dans les bâtiments commerciaux et institutionnels (Écoperformance) – MERN</p> <p>Programme Bioénergie – MERN</p>

SECTEUR	MESURES	PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE OU DOCUMENTS D'INTÉRÊT
<p>BÂTIMENTS MUNICIPAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments; ▪ Intégration de l'énergie solaire ou de la géothermie dans les bâtiments; ▪ Installation de thermostats programmables dans les bâtiments; ▪ Utilisation de l'énergie produite (biométhane) par une usine de biométhanisation des matières organiques; ▪ Installation de compteurs d'eau, de robinets et de toilettes à faible consommation d'eau; ▪ Attestation ICI on recycle + dans les installations municipales; ▪ Utilisation de bioénergies – biomasse forestière résiduelle; ▪ Mise sur pied d'un réseau de chaleur (système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs usagers et bâtiments; la chaleur peut provenir d'une usine d'incinération des ordures ménagères, d'une chaufferie alimentée par des bioénergies, d'une centrale de géothermie profonde, etc.). 	<p>Soutien à la réhabilitation de terrains contaminés – Programme Climat-Sol Plus – MELCC</p> <p>Programme Technoclimat – MERN</p>
<p>ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS</p>	<p>Objectif général : Réduire la consommation de combustibles fossiles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique de remplacement des véhicules à forte consommation par des véhicules écoénergétiques; ▪ Utilisation de biocarburants dans les véhicules; ▪ Modernisation technologique des véhicules et des équipements motorisés; ▪ Mesures permettant de réduire le temps de marche au ralenti des véhicules : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et formation des employés à l'écoconduite, • Sensibilisation des employés à la lutte contre la marche au ralenti, • Installation de coupe-moteurs et d'équipements de chauffage d'appoint dans les véhicules. 	<p>Programme Roulez vert – MERN</p> <p>Programme Transportez vert – MERN (comprenant l'écoconduite)</p> <p>Programme Écocamionnage – MTQ</p> <p>Programme en efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire – MTQ</p>

SECTEUR	MESURES	PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE OU DOCUMENTS D'INTÉRÊT
<p>TRAITEMENT DES EAUX USÉES</p>	<p>Objectif général : Réduire la collecte de boues de fosses septiques et traiter la totalité des eaux usées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raccordement des bâtiments au réseau d'égouts de la municipalité; ▪ Construction d'une station d'épuration des eaux usées. 	<p>Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – MAMH</p> <p>Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) – MAMH</p> <p>Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC) – MAMH</p>
<p>COLLECTIF : POLITIQUES PUBLIQUES MUNICIPALES QUI INFLUENCENT OU ENCADRENT LES ACTIVITÉS, COMPORTEMENTS ET CHOIX DE LA POPULATION</p>		
<p>AMÉNAGEMENT ET URBANISME</p>	<p>Objectif général : Privilégier des formes urbaines compactes qui favorisent les déplacements collectifs et actifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Concentrer la croissance dans les périmètres d'urbanisation afin de limiter l'étalement urbain et les déplacements; ▪ Planter les nouveaux quartiers à proximité des axes de transport structurants; ▪ Aménager les nouveaux quartiers de manière à faciliter la mobilité active; ▪ Densifier les quartiers existants; ▪ Localiser de manière optimale les services publics afin qu'ils soient accessibles en transports actifs et collectifs. 	<p>Documentation :</p> <p>Guide Pour des milieux de vie durables, publié dans la collection de guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable – MAMH</p> <p>Fiches de bonnes pratiques en aménagement du territoire dans un contexte de changements climatiques – MAMH</p>
<p>TRANSPORT ROUTIER</p>	<p>Objectif général : Réduire la consommation de combustibles fossiles en augmentant l'usage des moyens de transport collectifs et actifs et en améliorant la fluidité de la circulation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition d'autobus hybrides ou électriques pour le transport en commun; ▪ Utilisation de biocarburants dans les véhicules du système de transport collectif; ▪ Mise en œuvre ou amélioration d'un système de transport collectif; ▪ Sensibilisation à l'écoconduite; 	<p>Programme d'aide au développement du transport collectif – MTQ</p> <p>Programme d'aide au transport collectif des personnes et aux immobilisations en transport en commun – MTQ</p> <p>Programme d'aide au transport collectif régional – Municipalité amie des aînés – MTQ</p>

SECTEUR	MESURES	PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE OU DOCUMENTS D'INTÉRÊT
<p style="text-align: center;">TRANSPORT ROUTIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion du covoiturage (stationnements incitatifs, création d'un portail de covoiturage, etc.); ▪ Sensibilisation de la population à l'achat et à l'utilisation de véhicules hybrides, électriques ou compacts; ▪ Sensibilisation de la population à un bon entretien des véhicules; ▪ Incitation au transfert modal pour les déplacements locaux et promotion de modes de déplacement de remplacement; ▪ Promotion de l'installation de chauffe-moteurs; ▪ Aménagement de carrefours giratoires; ▪ Service de partage de véhicules municipaux; ▪ Service de vélos en libre-service; ▪ Réseau de voies cyclables – aménagement partagé; ▪ Réseau de pistes cyclables – aménagement séparé; ▪ Aménagements piétonniers; ▪ Solutions de livraison pour le dernier kilomètre (mutualisation, électrification, etc.); ▪ Lutte contre la marche au ralenti (mise en œuvre d'un règlement municipal, installation de panneaux de signalisation et réalisation d'une campagne de sensibilisation); ▪ Modulation du prix des permis de stationnement selon les impacts liés aux caractéristiques des véhicules (ex. : dimensions, niveau d'émissions de GES). 	<p>Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes – MTQ</p> <p>Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif – MTQ</p> <p>Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains – MTQ</p> <p>Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – MTQ</p> <p>Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service – MTQ</p> <p>Documentation :</p> <p>Guide L'aménagement et l'écomobilité – MAMH</p>

SECTEUR	MESURES	PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE OU DOCUMENTS D'INTÉRÊT
BÂTIMENTS	<p>Objectif général : Réduire ou éliminer l'utilisation de combustibles fossiles. La municipalité peut encourager (ex. : par des programmes d'aide financière) des pratiques ou régir certains éléments pour les bâtiments privés de son territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'audits énergétiques dans les bâtiments chauffés avec un combustible fossile; ▪ Conversion d'un système de chauffage utilisant un combustible fossile vers une source d'énergie renouvelable; ▪ Remplacement du système de chauffage ou d'un élément du système de chauffage permettant de réduire les émissions de GES; ▪ Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments; ▪ Intégration de l'énergie solaire ou de la géothermie dans les bâtiments; ▪ Installation de thermostats programmables dans les bâtiments; ▪ Réhabilitation des terrains contaminés dans les périmètres d'urbanisation afin de pouvoir y construire des bâtiments sains; ▪ Installation de compteurs d'eau, de robinets et de toilettes à faible consommation d'eau; ▪ Mesures d'économie d'eau potable (exemple : subvention pour des bacs de récupération des eaux de pluie ou pour des pommeaux de douche à faible consommation); ▪ Réglementation du chauffage : bannissement des sources d'énergie fossiles; ▪ Introduction de normes de construction durable dans la réglementation; ▪ Inclusion obligatoire de pratiques d'aménagement et de construction durables pour tout immeuble cédé par la municipalité; ▪ Réglementation sur la gestion des déchets de construction, rénovation, démolition ou déconstruction; ▪ Exigence de toit vert ou blanc pour certains bâtiments; ▪ Réglementation en matière de bornes de recharge dans les nouvelles habitations (ex. : multiplex). 	<p>Conversion et efficacité énergétique dans les bâtiments commerciaux et institutionnels (Écoperformance) – MERN</p> <p>Soutien à la réhabilitation de terrains contaminés – Programme Climat-Sol Plus – MELCC</p> <p>Appel de propositions sur la valorisation de rejets thermiques</p>

SECTEUR	MESURES	PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE OU DOCUMENTS D'INTÉRÊT
<p style="text-align: center;">MATIÈRES RÉSIDUELLES</p>	<p>Objectif général : Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées (enfouies ou incinérées) et éliminer les émissions de biogaz.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Modification du traitement des boues d'épuration et de fosses septiques (ex. : passage de l'enfouissement au compostage); ▪ Baisse de la fréquence de la collecte des matières résiduelles; ▪ Implantation de la collecte des matières organiques; ▪ Programme d'achat de composteurs et de biodigesteurs domestiques à prix réduit; ▪ Offre de sites de compostage communautaire; ▪ Envoi des matières résiduelles à l'usine de biométhanisation ou de compostage; ▪ Détournement des branches et des feuilles de l'enfouissement et envoi vers un écocentre; ▪ Installation d'un système de captage de biogaz au site d'enfouissement; ▪ Sensibilisation auprès de la population afin de réduire la quantité de matières résiduelles éliminées; ▪ Promotion de la réduction et du tri des déchets à la source; ▪ Politique Zéro déchet; ▪ Promotion de l'herbicyclage, du feuillicyclage et du surcyclage; ▪ Accès facilité à un écocentre : gratuité, prolongation des heures d'ouverture; ▪ Instauration de la collecte sélective dans les industries, commerces et institutions (ICI); ▪ Soutien à l'économie circulaire; ▪ Utilisation de technologies propres; ▪ Récupération et recyclage des plastiques agricoles; ▪ Soutien à la tenue d'événements écoresponsables; ▪ Soutien à une ressourcerie; 	<p><u>Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) – MELCC</u></p>

SECTEUR	MESURES	PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE OU DOCUMENTS D'INTÉRÊT
<p>MATIÈRES RÉSIDUELLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Épandage des matières organiques; ▪ Programme d'aide pour l'achat de couches et de produits sanitaires réutilisables; ▪ Programme d'aide pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables (ex. : coupe menstruelle); ▪ Tarification incitative intelligente des matières résiduelles selon la fréquence ou le volume; ▪ Limitation du volume de déchets collectés et tarification de l'excédent; ▪ Bannissement du plastique et d'articles à usage unique; ▪ Régime de redevance sur les produits à usage unique; ▪ Interdiction aux commerces d'éliminer les résidus alimentaires; ▪ Interdiction aux commerces de jeter les vêtements invendus. 	

*Affaires municipales
et Habitation*

Québec

